

3.3.3.

LE GRAND MENSONGE

des

*assurances sociales
soviétiques*



L'OEUVRE DES TRACTS

Institut social populaire

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie une brochure chaque mois, sauf en juillet et août

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.*
Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.*
R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les conditions religieuses de notre société.*
Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.*
R. P. Adélaré Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.*
Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.* A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.* Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
34. *Les Congrès eucharistiques internationaux.*
R. P. Archambault, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !* Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.*
F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.*
R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.*
S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.*
R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.*
R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.*
R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Lafliche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.*
R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.*
Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé H. Lecompte
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Cantius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat.* R. S. C. J.
73. *Nos martyrs canadiens.* P. Archambault, S. J.
74. *Les Serôtes de Marie.*
R. P. Lépicié, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé C. Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.*
S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.*
Dr Elzéar Miville-Dechène
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C. R.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.*
Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.*
R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !*
R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.*
Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche et Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.*
R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.*
Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Misericordissimus Redemptor ».*
S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.*
Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.*
R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.*
R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.*
Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.*
E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI.* Cardinal Rouleau
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.*
Marie-Thérèse Archambault
129. *Les retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance — I.* S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.*
Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.*
R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.*
Marguerite Bourgeoys
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.*
Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance — II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien-français.*
R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône.* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.*
L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.*
Abbé Aurèle Parrot

Le grand mensonge des assurances sociales soviétiques¹

LA VÉRITÉ SUR LES ASSURANCES SOCIALES EN U. R. S. S.

« Le soin stalinien porté aux travailleurs-constructeurs de la société communiste trouve son expression la plus frappante dans les Assurances sociales de l'État, l'une des conquêtes les plus remarquables de la grande révolution socialiste d'Octobre... Dans le pays du socialisme victorieux, le soin de l'homme est la question la plus noble et la plus honorable... En 1933 le Parti et le gouvernement ont chargé les syndicats, comme étant les organes des masses des travailleurs, de toute l'œuvre des assurances sociales. »

Cette citation du *Troud* (n° 90, 1949), l'organe officiel du Conseil central des syndicats, nous donne le ton général de la propagande concernant les assurances sociales. Nous y trouvons, sous la plume du camarade L. Soloviev, secrétaire du Conseil central, une avalanche de chiffres et des perles dans le genre de celle-ci : « Les assurances sociales soviétiques sont les premières du monde entier. »

Il est évidemment impossible de vérifier les chiffres qu'avance Soloviev, surtout ceux des sommes destinées aux différents postes du budget des Assurances sociales. Mais ce qu'on peut affirmer, et nous le verrons tout à l'heure, c'est que ces sommes ne vont pas toutes aux travailleurs et qu'elles servent surtout à engraisser les petits camarades.

D'autre part, lorsque l'on parle des chiffres de la statistique soviétique, — la plus fantaisiste et la plus mensongère du monde entier, — il ne faut pas oublier que tous les établissements privés ayant été abolis en U. R. S. S., le nombre de maisons de repos, de sanatoria, de camps de pionniers, etc..., doit être comparé, non à celui des Assurances sociales des autres pays, mais à tous les établissements similaires qui y existent, qu'ils soient privés ou non.

Ainsi, l'article donne pour 1948 le chiffre de 1,117 pour toutes les maisons de repos et les sanatoria dépendant des syndicats, auxquels, depuis 1933, l'œuvre des Assurances

1. Avec l'autorisation bienveillante du directeur de CILACC (Centre international de lutte active contre le communisme), Bruxelles, nous publions cette étude sur la sécurité sociale en Russie. Tous les faits cités sont tirés de la presse soviétique.

sociales a été confiée en exclusivité. Les maisons de repos étant payantes, elles remplacent, en somme, les hôtels et les pensions, de fait inexistantes en U. R. S. S. (Voir le n° 12, 1950, de notre *Documentation*.) Il est donc évident que le chiffre que cite le journal est infiniment en-dessous de celui des établissements similaires du plus petit des pays occidentaux. Or, il s'agit ici du plus vaste pays du monde, avec une population de deux cents millions.

Un récent article du *Troud* (n° 68, 1952) nous apprend qu'en 1951, 2,700,000 personnes ont bénéficié de vacances dans les maisons de repos et les sanatoria. Ceci nous donne environ 1.35 pour cent de la population, ce qu'il est difficile de considérer comme un grand succès du régime soviétique.

Mais, il y a encore l'envers du décor et, chose curieuse, c'est le même journal *Troud* qui nous le dévoile. Le camarade Soloviev, en pondant son article commandé, ignorait-il les révélations de son journal ? Non, il les connaissait parfaitement, car l'article dont nous parlerons avait paru le 5 août 1948, c'est-à-dire plus de huit mois *avant* le sien. Il s'agit, en l'occurrence, des pensions.

« Les dépenses pour les pensions dépassent 30 milliards de roubles, écrit le journal. Comment ces sommes sont-elles dépensées ? Malheureusement, fort mal. Dernièrement le Comité central des Syndicats a procédé à une enquête sur la question des pensions dans 120 sections régionales. L'enquête a démontré que, par suite de l'ignorance, de l'indifférence, et parfois des abus des dirigeants des Assurances sociales, avec la complicité consciente ou non des commissions chargées d'attribuer les pensions, des sommes énormes ont été dilapidées... On ne peut prétendre que le ministère des Assurances sociales ignore les abus qui se produisent dans l'attribution des pensions. Cependant, on en garde soigneusement le secret et dans les rapports officiels règnent une satisfaction et un optimisme complets. Les statistiques du ministère fourmillent de chiffres impressionnants sur les contrôles, les inventaires et la comptabilité des pensions. Mais quel avantage retire-t-on de tous ces contrôles et inventaires ? Le contrôle intérieur du ministère est de pure forme et se pratique avec ignorance et mauvaise foi... Les méthodes de la statistique et de la comptabilité des Assurances sociales sont établies dans les organismes des Assurances sociales non pas pour permettre de découvrir les abus et la dilapidation des fonds, mais, au contraire, pour les dissimuler.

« Dans les pertes énormes subies par l'Etat dans la question des pensions, le pourcentage d'erreurs involontaires ne dépasse pas cinq pour cent. Les 95 pour cent restant, concernant les pensions attribuées à des personnes n'y ayant aucun

droit, doivent être portés au compte de l'abus du pouvoir, de vols, etc.

« Les commissions chargées de fixer les pensions travaillent mal; en réalité, c'est le directeur des assurances sociales de la région qui distribue les pensions selon son bon plaisir. Personne ne s'intéresse de savoir comment vit l'invalidé. S'il reçoit une pension, on la lui envoie par la poste et il arrive que le facteur s'approprie le montant du mandat, détournant ainsi des dizaines de milliers de roubles. Les sections de l'Assurance sociale dépensent deux fois plus pour les salaires de leurs facteurs que ne coûte toute l'administration locale et *douze* fois plus que les expertises médicales. Le contrôle a démontré qu'un pour cent d'erreur dans l'attribution de pensions à ceux qui n'y ont pas droit entraîne une perte de 150 millions de roubles.

« Il semblerait qu'une œuvre aussi importante que celle des pensions devrait être construite sur une base aussi large que celle des secours pour incapacité temporaire de travail... Si les sommes dépensées pour ces secours se chiffrent par milliards, celles qu'exigent les pensions doivent se compter par dizaines de milliards. Le ministère des Assurances sociales a tous les moyens nécessaires pour améliorer son travail. Seules, la paresse et la routine s'y opposent. La seule issue pour sortir de ce cercle vicieux, c'est une transformation de l'organisation des Assurances sociales... »

Ces extraits du *Troud*, que nous avons cités un peu longuement, contiennent d'importants aveux, qui démentent les déclarations de la propagande. Nous y apprenons que « l'ignorance, l'indifférence et les abus » règnent dans les Assurances sociales; que les méthodes employées ont pour but de « dissimuler les abus et la dilapidation des fonds »; que les pensions sont distribuées à ceux qui n'y ont pas droit; que les mandats envoyés aux invalides sont volés par les facteurs des Assurances; que le ministère des Assurances connaît fort bien tous ces abus et les couvre; que les rapports et les statistiques de ce ministère sont faux et truqués; que le système des Assurances sociales exige « une transformation complète », etc...

Ceci n'empêche pas le camarade Soloviev d'affirmer dans le même journal que « *les Assurances sociales soviétiques sont les premières du monde!* »

Le mensonge et le cynisme, portés à une telle hauteur, sont vraiment déconcertants!

Si les gros bonnets du régime et leurs protégés sont « tabou » et plongent leurs mains dans les caisses de l'Etat sans se gêner, il n'en est pas de même pour le menu fretin; le lampiste paye pour les autres. Le ministère des Assurances sociales, comme nous venons de le voir plus haut, couvre de

son autorité des vols et des malversations de centaines de millions, mais le petit employé qui s'aviserait de suivre ce bon exemple se verrait rappeler rudement à l'ordre. Voici un fait rapporté par le *Troud* (n° 291, 1948) et qui le démontre d'une façon éclatante. Deux employées de la section des Assurances sociales de Solnetchogorsk, les sœurs Lyguine, avec la complicité du directeur de cette même section, Dmitriev, et de l'inspecteur de la section, Jevlakov, dilapidaient systématiquement les sommes destinées aux pensions des invalides de guerre et du travail; ils ne se contentaient pas d'en faire bénéficier leurs parents, ils empochaient cet argent au nom de personnages imaginaires. Tout se serait bien passé, si les deux sœurs, prises de peur devant un contrôle annoncé, n'avaient fait un autodafé de tous ces documents compromettants. Le scandale qui éclata était trop grand pour pouvoir être étouffé. Mais qui fut frappé? Est-ce les gros bonnets de la section? Nullement, ce furent les deux sœurs, qui écopèrent de dix à quinze ans de réclusion, tandis que le contrôleur s'en tirait avec un sursis et que le directeur fut simplement déclaré disparu.

Les critiques et les révélations du *Troud* que nous avons rapportées plus haut s'entendent également pour les années suivantes. Le journal insistait sur la nécessité d'une transformation radicale de tout le système des Assurances sociales. Cette réforme a-t-elle été accomplie, ou, du moins, ébauchée depuis?

Quatre ans après, le même journal du 1^{er} mars 1952 nous apprend que tout en est resté au même point. « Le travail actif et créateur est remplacé par du formalisme », constate le *Troud* en prenant comme exemple la section des Assurances sociales de l'industrie du bois. « On aurait dû faire d'autant plus attention qu'un contrôle du Comité central des syndicats avait découvert en 1951 une série de graves défauts dans le travail du Comité de l'union des travailleurs de l'industrie du bois. Cependant, on n'a pas encore profité ici des leçons des erreurs passées. »

Et l'article contient une longue énumération de ces « erreurs », sur lesquelles nous reviendrons.

Ces abus ont pris de si profondes racines dans le système soviétique, qu'ils ont fini par en faire partie intégrante. E. Kiktenko, adjoint du directeur de l'administration centrale des Syndicats, dans un article dithyrambique paru dans le *Troud* du 20 mars dernier, se voit obligé de reconnaître qu'en 1951 les Assurances sociales souffrent des mêmes maux qu'avant. Les comités d'usine ont disposé des fonds des assurances sans aucun contrôle, souvent d'une façon irrégulière, violant ainsi la « discipline financière », formule élégante

sous laquelle se dissimulent vols, concussions et pots-de-vin. L'article invite les chefs d'entreprises à poursuivre les coupables, ce qui n'est qu'un désir purement platonique.

COMPARAISONS SONT PARFOIS RAISONS

La perfection n'étant pas de ce monde, on ne peut juger des qualités et des défauts d'un système qu'en le comparant à d'autres systèmes similaires, le régime soviétique à ceux des pays libres. C'est, du reste, ce que ne cesse de faire la propagande communiste, en donnant évidemment la préférence à tout ce qui s'accomplit en U. R. S. S. et en critiquant féroceement ce qui se passe ailleurs.

Nous avons vu qu'au sujet des assurances sociales, le camarade Soloviev avait déclaré qu'elles sont les meilleures du monde. Un autre gros bonnet du régime, le camarade Kiktenko, que nous avons cité plus haut, abonde dans le même sens.

« Dans le pays des Soviets, dit-il, les assurances sociales ont été réalisées pleinement et sous tous leurs aspects aux frais de l'Etat, ce qui n'existe pas et ne saurait exister dans aucun pays capitaliste. »

La tête de Turc de la propagande communiste étant actuellement les U. S. A., c'est à la situation des travailleurs en Amérique qu'elle s'en prend ordinairement, en comparant la situation misérable de l'ouvrier américain à celle heureuse et florissante de l'ouvrier soviétique.

Cet exemple est fort mal choisi et les plunitifs soviétiques ont bien du mal à exécuter la leçon que le Kremlin leur a donné à accomplir. Des délégations d'ouvriers norvégiens, qui ont consciencieusement visité les Etats-Unis et l'Union Soviétique, en ont rapporté une très riche documentation, dont nous reparlerons tout à l'heure. Elles en ont publié les résultats dans une brochure d'un intérêt exceptionnel et qu'on ne saurait, même au point de vue communiste, qualifier de propagande « capitaliste » ni « américaine », puisque cet ouvrage est dû à des ouvriers d'un pays neutre dans le conflit qui oppose l'U. R. S. S. aux U. S. A.

Or, voici l'une des conclusions auxquelles arrivent ces délégations:

« A la suite d'une enquête conduite dans 34 villes des Etats-Unis en 1948 sur les conditions de logement, on s'aperçut qu'un salarié ayant une femme et deux enfants, un appartement de quatre pièces avec cuisine et salle de bain, dépensait le gain de cinq jours de travail pour couvrir la dépense mensuelle de son loyer, de son éclairage et de son chauffage. Il est généralement reconnu qu'une automobile fait partie de l'équipement d'un ouvrier industriel... Bref, *l'ouvrier indus-*

triel aux Etats-Unis a un niveau de vie, en ce qui concerne son alimentation, son logement et son habillement, supérieur à n'importe quel ouvrier européen. »

Et les auteurs de la brochure ne font pas même exception pour l'ouvrier norvégien, dont la situation, pourtant, est l'une des meilleures en Europe.

Voici ce que nous apprennent les ouvriers eux-mêmes au sujet de l'Amérique, mais ceci n'empêche nullement la propagande communiste de farcir la tête de ses esclaves de mensonges les plus grossiers. « Plus d'un tiers de la population américaine vit dans des taudis », proclame tranquillement le camarade J. Joukovsky dans le *Molodoy Bolchévik* (n° 6, 1952).

Mais revenons aux Assurances sociales. Si le niveau de vie de l'ouvrier américain est meilleur que celui de l'ouvrier soviétique, peut-être est-il moins favorisé sous le point de vue des autres avantages ? C'est également ce que prétend la propagande. Le premier de ses arguments est celui-ci : *les assurances sociales sont réalisées en U. R. S. S. aux frais de l'Etat*. Voyons le véritable sens de cette déclaration.

Dans les pays européens, les Assurances sociales sont alimentées par des versements des travailleurs et des employeurs, ces derniers versements étant un peu plus du double des premiers. Mais en U. R. S. S. l'employeur, c'est l'Etat ; toutes les entreprises étant socialisées, il est naturel que l'Etat se substitue au patronat et en assume les charges. Il n'y a là rien qui avantage les travailleurs ; sous ce point de vue la situation reste la même. Quant aux versements des ouvriers, ils s'effectuent simplement sous forme de cotisations syndicales, car en U. R. S. S., nous l'avons dit, les assurances sociales sont confiées aux syndicats, qui remplissent ainsi le rôle de nos mutuelles.

Ainsi, l'affirmation qu'en U. R. S. S. seules les assurances sont à la charge de l'Etat est simplement un mensonge, basé sur un tour de passe-passe.

Aux Etats-Unis, où l'Etat n'intervient que le moins possible dans la vie des citoyens, les assurances sont une question privée, mais réglée par la loi.

Nous donnons ci-dessous le résumé que fait la délégation ouvrière, dont nous avons parlée, de cette question aux Etats-Unis :

« Le standard de vie ne saurait être évalué uniquement par le volume des salaires. Le niveau de vie est également déterminé par le revenu indirect que représentent les services sociaux mis à la disposition du public. Le versement d'indemnité en cas d'accidents a maintenant force de loi dans les 48 Etats des U. S. A. Ce sont les employeurs qui payent cette assurance et offrent une pension aux survivants en cas de décès à la suite d'accidents ou bien une aide à la personne accidentée. Cette

aide vraie de cinquante à soixante-dix pour cent du salaire normal de l'ouvrier, mais elle est limitée à un certain plafond. Cette aide varie également entre les différents Etats. Elle se situe entre un minimum de dix-sept dollars trente cents par semaine et un maximum de trente-six dollars. L'assurance chômage est couverte par un impôt versé par les employeurs au taux de trois pour cent des salaires et appointements, jusqu'à concurrence de trois mille dollars par an. Les allocations sont donc, là encore, financées complètement par les employeurs. L'indemnité dans l'Etat de New-York est de vingt-cinq dollars par semaine et la moyenne pour tout le pays est de dix-huit dollars. Les retraites et les pensions de veuves sont financées par une cotisation versée par les employeurs et les salariés. Les deux groupes versent un pour cent des salaires. La moyenne des retraites est de trente-neuf dollars vingt cents par mois pour un couple. Le montant le plus élevé de la retraite est de quatre-vingt-dix dollars par mois. La pension d'une veuve est en moyenne de trente dollars trente cents. Une veuve avec trois enfants touche cinquante et un dollars quatre-vingt-dix cents par mois. Les fonctionnaires et les cheminots sont couverts par leur propre caisse de retraite. »

Que ressort-il de ces dispositions ? Que les travailleurs ne versent *rien* pour les assurances accidents et chômage et *un pour cent* seulement pour les retraites. Ce sont les employeurs qui supportent la totalité des versements pour accidents et chômage. Or en U. R. S. S., l'Etat étant, nous l'avons dit, *le seul* employeur, il n'y a en ceci aucune différence entre ces deux systèmes. Quant au un pour cent versé par les travailleurs pour leur pension, il est largement dépassé par les cotisations syndicales des ouvriers soviétiques.

Les délégations ouvrières qui ont fait paraître cet ouvrage ne dissimulent nullement les défauts qu'elles ont remarqués. C'est ainsi qu'elles notent que l'assurance-santé n'existe encore que dans trois Etats. « Ceci représente, disent-elles, la lacune la plus importante de la législation sociale américaine. Cependant, cette lacune est comblée, dans une large mesure, par l'introduction de programmes d'assurances dans les conventions collectives. En 1945 et 1946, deux cinquièmes des entreprises possédaient des systèmes d'assurances et à l'heure actuelle (en 1948 — N. D. L. R.) la proportion est certainement plus élevée. »

Faisons une autre comparaison, avec la Belgique cette fois. Le budget soviétique des Assurances sociales (qui comprend la totalité des réalisations sociales) était, en 1949, de 17,941 millions de roubles. (*Troud*, n° 99, 1949.)

Les dépenses sociales des pouvoirs publics en Belgique, pour la même année, s'élevaient à 52,788 millions de francs.

En déduisant de cette somme les dépenses pour l'enseignement, les arts et la reconstruction, nous obtenons un total de 45,171 millions de francs. Depuis, ces dépenses en Belgique ont considérablement augmenté.

La population de la Belgique, au dernier recensement, est de 8,653,653 (*Annuaire statistique de la Belgique*, t. 72); celle de l'U. R. S. S. ne peut être évaluée qu'approximativement, les statistiques soviétiques étant des plus confuses. Mais compte tenu des anciens chiffres, du taux d'accroissement de la population et des territoires conquis et annexés, le total de la population ne peut être évalué à moins de 200 millions, ce qui est certainement en-dessous de la vérité.

Quel est le montant de secours que les œuvres sociales apportent dans chacun de ces pays, *par habitant*? Le calcul est facile. En Belgique, en 1949, ce chiffre monte à 5.219 francs; en U. R. S. S., à 87.4 roubles. En transformant ces roubles en francs belges, au taux du change officiel, établi par les Soviets (et qui ne correspond aucunement à la véritable valeur du rouble), nous obtenons la somme de 1,092.50 francs. Ainsi, le citoyen d'un pays libre et « capitaliste » bénéficie d'une aide sociale *près de cinq fois supérieure* à celle qu'on accorde à l'esclave d'un pays « socialisé ».

LES ASSURANCES SOCIALES REVIENNENT TRÈS CHER EN U. R. S. S.

La propagande mensongère des communistes laisse entendre que les « avantages » dont bénéficient les travailleurs en U. R. S. S. sont gratuits. Or, il n'en est rien; chacun de ces « avantages » est payé par celui qui en profite et, parfois, payé trop cher.

Prenons, comme exemple, les vacances des travailleurs, auxquels on accorde une *poutiovka* dans une maison de repos. Ce que sont la plupart de ces « maisons de repos », nous l'avons dit, d'après la presse soviétique elle-même, dans notre précédente brochure.

Ces *poutiovki* sont une espèce de « feuille de route » qui permet à l'intéressé de prendre le train pour se rendre à un endroit qui lui est fixé. Comme nous l'avons indiqué précédemment, il n'a pas le droit d'y aller avec sa famille, la *poutiovka* étant strictement personnelle. Mais ce document ne lui est pas délivré gratuitement. La presse soviétique évite, en général, toute précision, mais il lui est impossible de dissimuler complètement ou de nier ce qui, en U. R. S. S., est du domaine public; dans ces cas elle essaye seulement d'enrober le renseignement dans une vantardise en faveur du régime. C'est ainsi que nous lisons dans le *Troud* (n° 68, 1952):

« Vingt pour cent des *poutiovki* dans les sanatoria et les maisons de repos seront délivrées gratuitement par les organisations syndicales; les autres, à des conditions avantageuses, à trente pour cent de leur prix. »

Les *poutiovki* ont donc un *prix*; sur ce prix, les organisations syndicales ont l'intention de consentir un grand rabais pour les uns et de le prendre à leur charge pour les autres. Mais qui payera la différence? Ce sont les syndicats alimentés par les cotisations des ouvriers eux-mêmes. De sorte que ce sont les ouvriers qui régleront les frais de cette générosité. On ne saurait se moquer plus cyniquement des gens.

Voici un cas, entre cent autres, que nous raconte à ce sujet le *Troud* (n° 152, 1949); il s'agit d'une lettre d'un certain S. Mestcheriakov, publiée dans ce journal:

« L'organisation syndicale de la base d'Ouralo-Embe de l'Académie des Sciences de Kazakhstan comprend des dizaines de personnes. Elle a été fondée en 1947 et est desservie par le comité régional de l'Union des travailleurs de l'industrie du pétrole de Gouriev. Nous versions régulièrement au compte de ce comité nos cotisations syndicales. Malheureusement, c'est à ceci que se limitaient les relations entre notre collectif et le comité régional des syndicats.

« Pendant deux ans et demi nous n'avons pas reçu une seule *poutiovka* pour un sanatorium ou une maison de repos. Nous ne recevions également aucune somme, prélevée sur les nos cotisations, pour les besoins de notre organisation. Nos demandes de *poutiovki* ont été refusées par le comité régional sous prétexte qu'une organisation syndicale de travailleurs scientifiques n'est pas de son ressort. Bientôt après, toujours pour la même raison, on refusa d'accepter nos cotisations.

« Nous nous sommes adressés au Conseil régional des syndicats de Gouriev, mais, là encore, nous ne trouvâmes aucun soutien. Le Conseil s'informa sur la possibilité de nous relier au syndicat des travailleurs des hautes écoles et des institutions scientifiques. Mais cette question n'a pas encore été résolue à ce jour. Combien de temps cette paperasserie va-t-elle durer? »

Cette histoire nous apprend beaucoup de choses sur la question des assurances sociales. Et d'abord, comme nous venions de le dire, qu'elles ne sont nullement ni gratuites, ni prises entièrement à la charge de l'Etat, mais alimentées par les cotisations des membres des syndicats; ensuite que tous les travailleurs n'en bénéficient pas et, enfin, que la bureaucratie qui sévit en U. R. S. S. dépasse de beaucoup toutes les anecdotes qu'on raconte sur la nôtre.

Enfin, chose importante, le séjour et même l'arrivée de l'intéressé dans une maison de repos est strictement précisé, de sorte qu'une *poutiovka* délivrée avec du retard est inutili-

sable. Ces cas sont très fréquents et ont attiré l'attention de la presse. En voici quelques exemples :

« Le président du comité de l'usine *Andréiev*, le camarade Sipunine, est averti qu'on met à la disposition du comité une *poutiovka*. Mais cet avis lui parvient samedi et le délai de la *poutiovka* commence à partir du lundi suivant. Il lui sera donc impossible de réunir le comité de l'usine pour décider à qui cette *poutiovka* doit être attribuée, ni de régulariser les documents médicaux qui doivent l'accompagner. On lui délivre, en surplus, deux autres *poutiovki* qui traînent par là. Or, il sait pertinemment qu'aucune d'elles ne pourra être utilisée, car il serait impossible aux bénéficiaires de parvenir à temps à la maison de repos. L'usine *Andréiev* ne constitue pas une exception. En janvier et en février, le comité de l'usine *Montine* distribua en vitesse dix-huit *poutiovki*, retournées par d'autres organisations. Les bénéficiaires arrivèrent à destination avec de grands retards... La *poutiovka* n° 1595 avait été délivrée au comité des syndicats de la région de Kirov dans les premiers jours de janvier. Elle resta près de deux mois chez le président du comité, Martynov, qui la retourna, avec neuf autres, en les accompagnant de cette explication : « Personne n'a exprimé le désir d'aller dans une « maison de repos... » Dernièrement, 23 *poutiovki* ont été retournées par le président d'un autre syndicat, Kouliev. La raison ? Les états des congés des employés et des ouvriers n'ont pas encore été mis à jour. Au cours de nombreuses réunions syndicalistes, les travailleurs de l'industrie du pétrole ont sévèrement critiqué les comités régionaux et des républiques pour les abus qui règnent dans la répartition des *poutiovki*. Comme on le voit, ces critiques sont restées lettre morte. » (*Troud*, n° 61, 1952.)

Nous voyons donc que si les dirigeants profitent largement de leurs vacances dans la belle saison, les ouvriers doivent se contenter de les prendre quand on veut bien les leur donner, c'est-à-dire au cœur de l'hiver. Et cette grâce elle-même ne leur est accordée souvent que trop tard pour qu'ils puissent l'utiliser. Nous voyons également, et c'est la conclusion que fait le journal lui-même, que les réclamations des ouvriers restent sans effet et que les abus continuent comme auparavant.

Nous avons cité le fait qu'un séjour de vingt-quatre jours dans une maison de repos pour travailleurs faibles ou malades revient à 920 roubles pour un lit dans une chambre à deux ou trois lits (*Troud*, n° 49, 1951). S'il y a un traitement à faire, il est compté à part et revient à 200-240 roubles pour le même délai.

Il est évident qu'un ouvrier qui gagne en moyenne 800 roubles, ne peut se payer le luxe de vacances dans une

de ces maisons, d'autant plus qu'il convient d'ajouter à cette somme le prix du voyage. Dans nos pays, le travailleur touche une somme supplémentaire pour ses vacances (double pécule ou congé payé); il bénéficie, de plus, de tarifs de vacances spéciaux ou de facilités dans les chemins de fer. *Le travailleur soviétique n'a rien de tout cela*, on lui conserve sa paye et c'est tout (art. 119 de la Constitution).

Pour établir la moyenne de son salaire journalier, on prend la somme totale qui lui a été payée durant les derniers douze mois; cette somme est divisée par douze et le total divisé par 25.4, qui représente la quantité moyenne de jours ouvrables par mois. Le total finalement obtenu représente le salaire moyen journalier du travailleur. Ce salaire moyen est multiplié par la quantité de jours *ouvrables* compris dans la période de ses vacances. Pour les ouvriers ayant travaillé moins d'un an, ce même calcul se fait à partir du premier mois après son entrée à l'usine (*Troud*, n° 4, 1947). Rappelons que le minimum exigé pour bénéficier de vacances est un travail de onze mois *dans la même entreprise*.

Nous avons dit d'autre part que les *poutiovki* ne se donnent pas à tout le monde; c'est une espèce de privilège, mais un privilège fort cher. Aussi le nombre restreint de ces *poutiovki* ne peut-il pas toujours être utilisé, car les travailleurs n'ont pas les moyens de les payer et de couvrir les frais de vacances. C'est ainsi que les syndicats de l'industrie charbonnière, où les salaires sont, pourtant, parmi les plus élevés, n'ont pu utiliser, dans les neuf mois de l'année dernière, 1,614 *poutiovki*; celle des cheminots, 759; celle de l'industrie forestière, 417; celle des sovkhozes, 297; celle du pétrole, 265. (*Troud*, n° 68, 1952.)

Le *Troud* déclare bien qu'une partie de ces *poutiovki* sont délivrées soit gratuitement, soit avec une réduction de prix, mais ces avantages ne concernent évidemment pas ceux qui en ont véritablement besoin. Nous avons vu dans notre *Documentation* d'avril dernier comment ces droits au repos se distribuent arbitrairement; la maison de repos de Jdanovitchi, où les véritables travailleurs n'arrivent pas à obtenir une place, tandis qu'elle est remplie par des personnes n'y ayant aucun droit (*Troud*, n° 184, 1948), est un exemple probant du système des « petits copains », auxquels on accorde ce qu'on refuse aux ouvriers.

Quant aux prix du déplacement en chemin de fer, qui est un obstacle majeur pour l'ouvrier, il est entièrement à sa charge, sans aucune réduction. Les organisations syndicales disposent d'un petit budget pour subventionner sur ce chapitre les plus nécessiteux ou les mieux pistonnés. Mais ce budget de 15 millions de roubles pour toute l'U. R. S. S. est une véritable plaisanterie, comme il est facile de s'en con-

vaincre en comparant les chiffres fournis par la presse soviétique. Le nombre de personnes bénéficiant de *poutiovki* sera, d'après le *Troud* (n° 68, 1952), de 2,800,000 en 1952; en chiffrant à 100 roubles seulement l'aide qu'on accorderait pour couvrir le prix du voyage, ce qui est très peu, nous voyons que 28,000 personnes seulement sur 2,800,000, soit *une personne sur cent*, en bénéficieraient. (*Troud*, n° 68, 1952.)

Or, les énormes distances de la Russie rendent les voyages fort onéreux. Il serait donc normal que les maisons de repos et les sanatoria soient créés dans chaque partie du pays, pour desservir les travailleurs locaux. Il n'en est rien dans la pratique, comme nous l'apprend le *Méditzinsky Rabotnik* (n° 4, 1952).

« Il existe une série de graves défauts dans la création du réseau des sanatoria. Les organismes de la santé publique, les syndicats et les administrations ne manifestent pas une initiative indispensable dans la construction des stations thermales et climatériques, des sanatoria, et des maisons de repos dans les parties centrales du pays, dans la région de la Volga, dans l'Oural, en Sibérie, en Extrême-Orient et dans les républiques de l'Asie centrale. (Remarquons que cette énumération embrasse la presque totalité de l'U. R. S. S. Il ne reste donc qu'une fort petite partie du territoire où les organismes adéquats manifestent quelque « initiative indispensable ». — N. D. L. R.) Ceci est la cause que le nombre de lits dans les sanatoria de la Volga à l'Océan Pacifique ne constituent que 9 pour cent et ce même nombre, dans les régions centrales, que 15 pour cent de la totalité des sanatoria et stations thermales et climatériques du pays. Et pourtant, ces régions sont très riches en ressources thermales naturelles.

« On ne saurait également excuser le fait que de nombreux travailleurs sont envoyés dans des sanatoria et stations thermales à des milliers de kilomètres, et se voient obligés de faire beaucoup de jours de trajet, alors qu'en utilisant les ressources naturelles ils eussent pu recevoir le même traitement sur place. »

Ces jours de voyage, dans les conditions d'inconfort, de fatigue et de malpropreté qui caractérisent les chemins de fer soviétiques, comme le reconnaissent les journaux eux-mêmes (*Pravda*, 29-III-1947, 13-I-1949; *Goudok*, 19-IX-1947, 31-III-1948, 8-IV-1949; *Izvestia*, 3-VIII-1946) n'embellissent pas les vacances et ne contribuent pas au repos des malades; de plus, ils sont déduits du temps du congé, qui se voit ainsi écourté. On comprend que ce genre de « repos » n'ait rien qui puisse séduire les intéressés.

Faisons maintenant la comparaison entre les conditions de vacances d'un ouvrier belge, ou français et d'un ouvrier soviétique.

Les premiers touchent pour leurs vacances une indemnité *en surplus* de leur salaire; ils bénéficient d'une réduction ou de facilités sur les chemins de fer et vont où ils le désirent avec leur famille.

L'ouvrier soviétique ne reçoit, pour ses vacances, *rien* en dehors de son salaire, il paye entièrement son voyage en chemin de fer, sauf de très rares exceptions, doit se rendre non où il veut, *mais à l'endroit qui lui est assigné*, fût-ce à des milliers de kilomètres, *n'a pas le droit de prendre sa famille avec lui* et paye son entretien là où on l'envoie.

La propagande soviétique affirme que l'U. R. S. S. possède un système d'assurances sociales « qui n'existe dans aucun pays capitaliste »! Nous ajouterons: *heureusement pour nos ouvriers!*

Ne quittons pas ce chapitre des congés sans dire quelques mots au sujet des étudiants. Cette catégorie de jeunes n'a en U. R. S. S. que peu de traits communs avec celle de nos grandes écoles. Il y a, certes, une jeunesse studieuse, mais la grande majorité est d'une surprenante ignorance, ce qui s'explique, du reste, par l'ignorance de ses pédagogues. Nous en avons parlé trop souvent, ici même, en citant nos sources soviétiques, pour revenir sur cette question, qui sort du cadre de notre sujet. Rappelons simplement à titre d'exemple que des diplômés étaient délivrés, contre pots-de-vin, à des personnes qui n'avaient suivi aucun cours (*Izvestia*, n° 167, 1951) et que le directeur d'un établissement d'instruction supérieure ne possédait aucune instruction lui-même et s'était fait inscrire à son propre « Institut pédagogique » en qualité d'étudiant pour obtenir un diplôme de faveur (*Krokodil*, n° 31, 1951).

D'autre part, il existe de nombreux cours par correspondance qui permettent d'obtenir un diplôme d'ingénieur et même de médecin. Parmi les inscrits à ces divers cours et écoles on compte des jeunes ouvriers, qui travaillent dans des usines, suivant en ceci le mot d'ordre de Staline: « Étudier, étudier, étudier de la façon la plus opiniâtre, telle est maintenant la tâche. »

Or, ces jeunes-ouvriers-étudiants doivent tout de même aller passer leurs examens. Ils sont obligés de vivre pendant ce temps, *mais leur salaire leur est supprimé pendant toute la durée de leurs examens!* (*Les Bases de l'Etat et du Droit Soviétique*, Edition du ministère de la Justice de l'U. R. S. S., p. 423.)

Et cela n'empêche pas l'ouvrage officiel que nous venons de citer d'affirmer que les étudiants-ouvriers bénéficient d'un congé pour leurs examens!

QUE FAIT-ON POUR LES MÈRES EN U. R. S. S. ?

« Il n'y a pas un seul pays capitaliste où la femme, en tant que mère et citoyenne sur laquelle pèse la grande responsabilité de mettre au monde et d'élever des citoyens, bénéficie d'un respect et d'une protection des lois comparables à ceux de l'Union soviétique » (*Izvestia*, n° 148, 1951.)

Nous verrons tout à l'heure dans quelle mesure cette opinion est justifiée.

Le premier besoin d'une jeune ouvrière mère d'un bébé, c'est de pouvoir le placer dans une crèche pendant sa journée de travail. Or, ces crèches sont à ce point insuffisantes, pour ne pas dire inexistantes, que les jeunes mères se voient obligées de quitter leur travail à l'usine et de diminuer par cela même les maigres revenus de la famille.

Du reste, les femmes enceintes essayent de dissimuler leur état, car on refuse de les embaucher, ou de les garder à leur travail, et elles risquent de rester sans aucunes ressources pour vivre; quand elles ont leur enfant, elles ne doivent pas le laisser savoir, de peur de perdre leur place. Voici ce que racontent à ce sujet des jeunes mères soviétiques:

« Nous sommes toutes de jeunes mères. L'aînée d'entre nous a vingt-quatre ans... L'époque de la grossesse était bien dure pour nous. Natacha a travaillé jusqu'au dernier jour, jusqu'à l'accouchement; Maria se serrait le ventre pour dissimuler qu'elle était enceinte... Nous n'avons pas de parents qui pourraient nous héberger... Après de longues supplications et des tourments nous avons obtenu notre admission dans une maternité..., mais il faudra partir; où irons-nous avec nos bébés? Trouver du travail, sans avoir de spécialité, sans logis et avec un enfant sur les bras, c'est bien difficile. Nous avons fait le tour des usines, partout la même réponse: pas de place dans les baraquements, nous ne pouvons pas vous prendre... Notre camarade Kozlova avait presque réussi à se placer dans une usine, mais dès qu'on a vu son passeport avec la mention *enfant de onze mois*, on lui a dit: « A demain » et le lendemain on ne l'a pas acceptée... C'est à grand-peine que quelques-unes d'entre nous ont pu trouver du travail dans une briqueterie, mais le travail y est trop pénible pour une mère qui allaite son enfant. »

Ce texte ne date pas des premières années de la révolution, où l'on pouvait mettre ces abus sur le compte du désordre et de la guerre civile. Nous le lisons dans le *Troud* de 1936 (n° 127), c'est-à-dire après *dix-neuf ans* de communisme.

Ainsi, après dix-neuf années de cette expérience, les jeunes mères étaient jetées à la porte des usines et n'arrivaient pas à trouver du travail. Et le droit au travail, dont les Soviets font tant de cas? Il n'est évidemment pas applicable aux jeunes mères.

Qu'y a-t-il de changé depuis ? La presse soviétique, toutes les fois où elle ne claironne pas des slogans de propagande, nous enseigne là-dessus.

Treize années après le cas dont nous avons parlé plus haut, *quarante jeunes mères* doivent quitter leur usine. Il n'y a pas de crèche pour garder leurs enfants pendant le travail. (*Troud*, n° 152, 1949.) Et l'année dernière, soit après *trente-quatre ans* de communisme, nous apprenions qu'une femme-comptable doit se soumettre à un examen gynécologique pour prouver qu'elle n'est pas enceinte, car, dans ce cas, on refuserait de la garder. (*Outchitelskaya Gazeta*, n° 12, 1951.)

Voilà ce qu'on appelle en U. R. S. S. le « respect de la mère » !

La propagande soviétique ne cesse de faire valoir les avantages qui sont conférés aux mères et qui, évidemment, ne sauraient exister dans les pays « capitalistes ».

Quels sont ces avantages, établis par les assurances sociales ? Comparons, pour nous en faire une idée, les allocations que reçoivent une mère belge et une mère soviétique, *travaillant toutes les deux pour l'Etat* :

Mère belge			Mère soviétique	
Nombre d'enfants	Prime de naissance	Allocation mensuelle	Prime de naissance	Allocation mensuelle
1	1,800 frs	435 frs	<i>RIEN</i>	<i>RIEN</i>
2	900 frs	870 frs	<i>RIEN</i>	<i>RIEN</i>
3	900 frs	1,423 frs	400 roubles	<i>RIEN</i>
4	900 frs	2,076 frs	1,300 roubles	80 roubles

(Arrêté Royal du 27-X-1951.)

Précisons encore que si la maman belge ne travaille pas, elle bénéficie chaque mois, en plus de ses primes et allocations, d'une prime de *la mère au foyer* d'une valeur de 100 francs pour le premier enfant, 150 pour le deuxième, 200 pour le troisième et 250 pour le quatrième; ce qui porte le chiffre des allocations mensuelles à 535, 1,020, 1,623 et 2,326 francs.

D'autre part, il convient d'observer que si nous avons pris comme comparaison des mères travaillant pour l'Etat, *c'est qu'en U. R. S. S., il n'en existe pas d'autres*, le secteur privé ayant été supprimé depuis la Révolution. Mais la différence entre les avantages accordés en Belgique aux mères travaillant pour l'Etat et pour le secteur privé n'est pas très grande. Les primes de naissance et la prime de « la mère au foyer » sont les mêmes; les allocations mensuelles sont inférieures, pour le secteur privé, de 120, 240, 377 et 491 francs, suivant que l'on a 2, 3 ou 4 enfants. Par contre, la mère bénéficie

d'un colis de layette, d'une prime d'habillement, d'apprentissage et d'autres avantages que peuvent présenter les caisses privées d'allocations familiales.

Par contre, toutes les mères soviétiques n'ont pas le droit aux maigres avantages qu'on leur accorde; seules, en bénéficient celles qui gagnent, elles ou leurs maris, moins de 500 roubles par mois. (Troud, n° 302, 1951.)

Ce petit détail nous apprend, entre autres, qu'il y a en U. R. S. S. des mères de famille et des ménages qui doivent vivre avec moins de 500 roubles par mois, ce qui est un salaire de famine. Nous voici loin des milliers de roubles que les heureux ouvriers soviétiques gagnent, à en croire la propagande!

Ainsi, la mère belge reçoit une aide et une mensualité à partir de son *premier* enfant; la mère soviétique ne reçoit *rien* pour ses *deux* premiers enfants, une prime pour son *troisième* et une mensualité à partir de son *quatrième* seulement.

Voilà donc comment une mère de famille est traitée dans un pays du communisme victorieux et dans un pays « capitaliste » !

Prétendre que « les premiers actes de la jeune république étaient consacrés à la libération de la femme » et que « le célèbre décret de 1917 a marqué le début d'une série de mesures pour la protection de la mère et de l'enfant » (*Méditzinsky Rabotnik*, n° 20, 1952) est un simple et pur mensonge, démenti par la presse soviétique elle-même.

Les faits que nous avons rapportés dans cette brochure n'épuisent pas toute la question des mensonges des Assurances sociales soviétiques. Nous y reviendrons encore une autre fois.

Mais, ce que nous avons cité de la presse soviétique elle-même suffit pour démontrer que les travailleurs sont féroce-ment exploités en U. R. S. S. et que tous les « avantages » que la propagande communiste leur promet sont autant de mensonges et d'attrape-nigauds.

154. *La Sanctification du dimanche* . . . XXX
 158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.*
 J.-A. Julien
 159. *Le Malaise économique* . . . Nos évêques
 163. *Les Carrières* — I.
 Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
 165. *Les Carrières* — II.
 A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
 167. *Les Carrières* — III.
 Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
 168. *Les Carrières* — IV.
 S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
 169. *Encyclique « Dillectissima Nobis »*
 S. S. Pie XI
 171. *L'Héroïque Aventure.*
 R. P. Gérard Goulet, S. J.
 172. *Les Carrières* — V.
 A. Champagne et P. Jonas
 174. *Les Carrières* — VI. A. Rioux et A. Godbout
 176. *Le Message de Jésus... Ses sources* — II
 R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
 177. *L'Église de Rome et les Églises orientales.*
 Abbé J.-A. Sabourin
 178. *Les Carrières* — VII.
 E. L'Heureux et A. Léveillé
 183. *L'Apostolat* . J. Sylvestre et A. Provencher
 184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées*
 E. Mathieu et M. Chatrand
 185. *Mgr Provencher* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
 186. *Les Carrières* — VIII.
 E. Minville et A. Laurendeau
 187. *Saint Jean Bosco* . P. René Girard, S. J.
 189. *La Retraite fermée et les jeunes.*
 Jean-Paul Verschelden
 190. *Armand La Vergne* . XXX
 191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.*
 R. P. Tenneson, S. J.
 197. *Pacifisme révolutionnaire.*
 « Lettres de Rome »
 198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.*
 Dr Joseph Gauvreau
 199. *Les Jésuites* . Abbé Joseph Gariépy
 200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* . O. T. J.
 201. *Sous la menace rouge.*
 R. P. Archambault, S. J.
 202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant.*
 Paul-Émile Léger, P. S. S.
 206. *L'Action catholique* — I . . . S. S. Pie XI
 207. *Le Cinéma* . S. S. Pie XI
 210. *Sœur Mathilde de la Providence.*
 Marie-Claire Daveluy
 212. *Notre régime pénitentiaire* . Dr Joseph Risi
 213. *L'Ordre social chrétien* . Cardinal Liénart
 215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
 216. *Le Père Marquette* . Alexandre Dugré, S. J.
 217. *Sur les pas du Frère André.*
 Frère Léopold, C. S. C.
 218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.*
 R. P. Léon Pouliot, S. J.
 219. *L'Espagne dans les chaînes* . . . Gil Robles
 220. *L'Expérience d'Antigonish.*
 Abbé Livain Chiasson
 222. *Retraites pour collégiens* . Abbé A. Mignolet
 223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.*
 Roger Brossard
 225. *Congrès Eucharistique National de Québec.*
 R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
 226. *Lettre sur le communisme.*
 S. Exc. Mgr Georges Gauthier
 227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.*
 R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 228. *Mémoires des minorités au Canada* . O. T.
 229. *La Vierge en Nouvelle-France* — I.
 P. Charles Dubé, S. J.
 230. *Congrès mondial de la Jeunesse* . E. S. P.
 231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?*
 Abbé Camille Poisson
 232. *Une Université catholique au Japon.*
 R. P. Hugo Lasalle, S. J.
 233. *Le Front unique, piège communiste.*
 Entente internationale anticommuniste
 234. *The Bogy of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock Law ».*
 H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
 235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.*
 E. S. P.
 236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?*
 Comité des Œuvres catholiques
 240. *Sa Sainteté Pie XII* . . . E. S. P.
 241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines.*
 S. S. Pie XI
 242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?*
 S. E. P. E. S.
 243. *La Soumission de « l'Action française »*
 E. S. P.
 244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.*
 Dr Raoul Hurlbut
 245. *Une élite dans l'industrie* . Abbé B. Gingras
 247. *La Vierge en Nouvelle-France* — II.
 P. Charles Dubé, S. J.
 248. *Allocutions de Noël* . . . S. S. Pie XII
 249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.*
 Entente internationale
 251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760 ?*
 G.-E. Marquis
 252. *Mgr Langevin* . . . Abbé Léonide Primeau
 253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus. S. J.*
 254. *Aux jeunes mariés* — I . . . S. S. Pie XII
 256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus*
 S. S. Pie XII
 258. *L'Action catholique* . . . S. S. Pie XII
 260. *Les Martyrs jésuites.*
 R. P. Archambault, S. J.
 261. *La Puissance de la presse et sa mission.*
 Mgr Philippe Perrier
 263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* . . . E. S. P.
 264. *Aux jeunes mariés* — II . . . S. S. Pie XII
 265. *Trois regards sur Haïti* . Abbé B. Gingras
 266. *Jésuites* . . . E. S. P.
 267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique ?*
 Mgr Guerry
 268. *Directives d'Action catholique* . S. S. Pie XII
 269. *Montréal, ville inconnue.* Pierre Angers, S. J.
 270. *La dévotion à la sainte Famille.*
 R. P. Archambault
 271. *Ville-Marie.* . . . Abbé Lionel Groulx et
 Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
 273. *Nous maintiendrons.* Antoine Rivard, C. R.
 274. *Le Couvre-Feu* . R. P. Archambault, S. J.
 275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga.*
 Abbé Henri Deslonghamps
 277. *La Retraite fermée et la paix sociale.*
 A.-H. Tremblay
 278. *La Question sociale* . . . Episcopat anglais
 279. *Les Internationales* . . . C.-E. Campeau
 280. *La Prière pour les prêtres.* Marc Ramus, S. J.
 282. *Si les femmes voulaient...* G. Desjardins, S. J.
 283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski.*
 R. P. Joseph Ledit, S. J.
 284. *Le Komintern* . . . E. S. P.
 286. *La Français en Acadie.* . . . Mgr Robichaud
 288. *L'Œuvre des Vocations.*
 R. P. Archambault, S. J.
 290. *La Russie soviétique* . . . Max Eastman
 291. *Mission des Universités* . . . Lord Halifax et
 Oscar Halecki
 292. *La Pologne héroïque et martyre* . . . E. S. P.
 293. *La guerre germano-soviétique et la question du bolchévisme* . . . E. I. A.
 294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit.*
 Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
 295. *La Révolution nationale* . . . Oliveira Salazar

L'ŒUVRE DES TRACTS

296. *Nos devoirs envers le Pape.* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
297. *L'Attaque des Sociétés contre le Vatican.* Mgr Fulton Sheen
298. *La Délinquance juvénile et la guerre.* R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
299. *Un programme de prophylaxie.* Paul Gemahling
300. *Le Centenaire des Sœurs Grises.* Abbé Léonide Primeau
301. *Pourquoi voter — Comment voter.* E. S. P.
302. *Russie et communisme.* E. S. P.
303. *La Terre qui naît.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
304. *Le foyer familial et la responsabilité des parents.* J.-Omer Asselin
305. *Varennes agricole.* Firmin Létourneau
307. *S. S. Pie XII et la Papauté.* Chanoine Alphonse Fortin
308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.* Maurice Ruest, S. J.
309. *Kar Lueger.* P. Coulet
310. *Justice pour la Pologne.* Abbé L. Lefebvre et Dr J. J. McCann, M. P.
311. *Le Canada, son passé, son avenir.* Thibaudeau Rinfret
312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière.* Abbé Maxime Hua
313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine.* Guillermo Gonzalez, S. J.
315. *Journal de retraite.* Joseph Toniolo
316. *Centenaire de la conversion du cardinal Newman.* Alexandre Dugré, S. J.
317. *Faut-il continuer la lutte contre le communisme ?* E. S. P.
318. *La vérité sur l'Espagne.* Mgr Pla y Deniel
319. *La Charité chrétienne.* Eugène Thérien
320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Autriche.* Episcopat
321. *Au pays de Joliel.* Dollard Cyr
322. *Les œuvres pontificales de charité durant la guerre.* R. P. Cavalli, S. J.
323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Gaspésie.* Abbé Pierre Veilleux
324. *Franco et l'Espagne.* E. S. P.
325. *La première Sainte américaine.* Luigi d'Apollonia, S. J.
326. *Cinquante ans de journalisme catholique.* E. S. P.
328. *Poir les bibliothèques publiques.* G.-E. Marquis
329. *L'Établissement des jeunes.* J.-M. Gauvreau
330. *Dans les trois Amériques.* Chanoine Cardijn
331. *Regards sur l'Allemagne occupée.* E. S. P.
332. *Les « témoins » d'une sottise.* René Bergeron
333. *L'Apostasie des temps nouveaux.* R. P. Desqueyrat, S. J.
334. *Le Bx Contardo Ferrini.* Gaetano di Sales
335. *Mgr Philippe Perrier.* Omer Héroux
- Chan. Groulx, L.-Athanasie Fréchette
336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression.* E. S. P.
337. *Bernardin Réalino.* J. L'Archevêque, S. J.
338. *Le Logement ouvrier.* Chanoine Lesage
339. *Quelle est la bonne Église ?* R. P. Patrick Harvey, S. J.
340. *Sous le régime soviétique.* XXX
341. *La Retraite de trente jours.* Joseph Ledit, S. J.
342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous !* R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
343. *Une vie rayonnante.* Mme Rocheleau Rouleau
344. *Vers les brebis perdues.* Abbé Georges Thuot
345. *Vers la compétence.* R. P. Archambault, S. J.
346. *Lecteurs et Libraires I.* P. P. Gay, C. S. Sp.
347. *Lecteurs et Libraires II.* P. P. Gay, C. S. Sp.
348. *Jeunesse communiste internationale.* E. S. P.
349. *Pour un dimanche chrétien.* R. P. Archambault, S. J.
350. *Le Mouvement international catholique.* Giovanni Hoyois
351. *Qu'est-ce que la Bible ?* J.-L. Vézina, S. J.
352. *La paix pour la famille et par la famille.* R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
353. *La Hongrie dans l'état de fer.* J. Navier
354. *L'Église de Chine.* P. Mertens, S. J.
356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
357. *La dixième province du Canada.* E. S. P.
358. *Le Comité de la Surveïance française en Amérique.* Abbé Adrien Verrette
359. *Formation religieuse dans l'enseignement secondaire.* P. Fernand Porter, O. F. M.
360. *Cinquante ans à la Délégation apostolique.* R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
361. *L'Année sainte.* R. P. Archambault, S. J.
362. *Procédés actuels d'investigation de la conscience.* Joseph Géraud, P. S. S.
363. *Qu'est-ce qu'une Sœur Blanche ?* O. T.
364. *Jérusalem et les Lieux Saints.* E. S. P.
365. *Les valeurs humaines dans le domaine rural*
366. *Auxiliaires du Purgatoire.* Marie René-Bazin
367. *Pourquoi aimer le Moyen Age.* R. P. Benoit Lacroix, O. P.
368. *Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.* Rodolphe Laplante
369. *S. Exc. Mgr Léger.* I. S. P.
370. *Paroisse et démocratie au Canada français.* S. Exc. Mgr Maurice Roy
371. *Claver, émule de Xavier.* Jean Genest, S. J.
372. *Marguerite Bourgeoys.* S. Exc. Mgr Léger
373. *Les Carrières — X.* A.-J. Laurence et J.-A. Messier
374. *L'Éducation chrétienne.* S. Exc. Mgr Léger
375. *La doctrine sociale de Léon XIII et de Pie XI.* Joseph-P. Archambault, S. J.
376. *Haïti, pays catholique et français.* I. S. P.
377. *Les Néo-Canadiens.* René Gauthier
378. *Dans le sillage de Mère Bourgeoys.* J.-Donat Dufour
379. *La vie religieuse d'après Pie XII.* R. P. René Carpentier, S. J.
380. *Le bon Père Frédéric.* O. Lamontagne, O. F. M.
381. *Le premier évêque de Gaspé.* Maurice Lebel, M. S. R. C.
382. *Les Canadiens français et l'organisation militaire.* Lorenzo Paré
383. *Le Tiers-Ordre et les autres associations.* Joseph Folliet
384. *La Charité et les misères humaines.* Abbé Ch.-Edouard Bourgeois
385. *La résistance de la Chine catholique.* I. S. P.
386. *La mission de l'université.* S. Exc. Mgr Léger
- 387-388. *Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs.* I. S. P.
389. *Au service des Prêtres: la Fraternité Sacerdotale.* Abbé Anselme Longpré
390. *Crise de fidélité française ?* Chanoine Groulx
391. *Le grand mensonge des assurances sociales socialistes.* CILACC

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 15 sous l'exemplaire. Abonnement (10 numéros par année): \$1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

